



Les Touches

**COMMUNE DES TOUCHES
PROCES- VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 MARS 2022

Le jeudi 3 mars 2022 à **20h30**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil aux Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, Maire de la commune DES TOUCHES.

Présents : Laurence GUILLEMINE, Bruno VEYRAND, Floranne DAUFFY, Frédéric BOUCAULT, Martine BARON, Anthony DOURNEAU, Aurélien LEDUC, Maryse LASQUELLEC, Patrick CHOUPIN, Hugues GEFFRAY, Catherine SCHEFFER, Marina AUBRY, Jean-Michel ROGER, Aurélien MONNIER, Thierry VITRE

Absents excusés : Stanislas BOMME (pouvoir à Laurence GUILLEMINE), Maryse LASQUELLEC (pouvoir à Martine BARON), Marie RAVASSARD (pouvoir à Patrick CHOUPIN), Aurore MICHEL (pouvoir à Hugues GEFFRAY)

Nombre de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : Bruno VEYRAND

Date de convocation : 25 février 2022

Date d'affichage : 25 février 2022

OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstention : 1 (Jean-Michel ROGER)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 28 janvier 2022 et sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2022

OBJET : Personnel – Modification des effectifs

Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Vu le précédent tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2022 fixant le tableau des effectifs communaux,

Vu le recrutement par mutation d'un administratif principal de 1ère classe sur le poste de secrétaire administrative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Crée** : - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe TNC
- **Supprime** : - 1 poste d'adjoint administratif principal TNC
- **Fixe** comme annexé à la présente, le tableau des effectifs à compter de ce jour

TABLEAU DES EFFECTIFS au 03/03/2022

<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	<u>Etp</u>
attaché	1
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	1
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TC	1
adjoint administratif territorial TC	1
adjoint administratif principal de 2ème classe TC	1
adjoint administratif territorial TNC	0,85
adjoint administratif territorial TNC	0,9
adjoint administratif territorial principal TNC	0,8
adjoint administratif territorial principal TNC à supprimer	0,8
adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TNC à créer	0,8
<u>SERVICE TECHNIQUE</u>	<u>Etp</u>
Technicien principal 2ème classe TC	1
Agent de maitrise TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TNC	0,74
adjoint technique territorial TNC	0,8
adjoint technique territorial TNC	0,54
adjoint technique territorial TNC	0,92
adjoint technique territorial TC	1
adjoint technique principal de 2ème classe TC	1
adjoint technique territorial TNC	0,29
<u>SERVICE SCOLAIRE</u>	<u>Etp</u>
adjoint technique territorial TNC (30,8/35)	0,88
adjoint technique principal de 2ème classe TNC (30,8/35)	0,88
adjoint technique territorial TNC (30,8/35)	0,88
ATSEM Principal de 2ème classe TNC (30,8/35)	0,88
<u>SERVICE ANIMATION</u>	<u>Etp</u>
Animateur TNC	0,8
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	1
adjoint territorial d'animation TC (disponibilité)	1
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint territorial d'animation TNC	0,92
adjoint d'animation principal de 2ème classe TNC	0,92
adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	1
adjoint territorial d'animation TC	1
adjoint territorial d'animation TNC	0,82

OBJET : Bibliothèque – Convention de prestation de service mutualisé entre la commune de Nort sur Erdre et la commune DES TOUCHES - AVENANT N°1

Vote : Pour : 19 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Mme Laurence GUILLEMINE, Maire, rappelle au Conseil municipal qu'après plusieurs mois d'échanges, un service mutualisé a été mis en place depuis l'été 2019 entre les communes de Nort sur Erdre et des Touches au bénéfice de la bibliothèque « Mille et une pages » .

L'objectif est de mutualiser un poste de bibliothécaire afin d'apporter un soutien professionnel aux bénévoles de l'association Mille et une pages sur place et au sein du réseau des bibliothèques qui s'est formé au sein de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Mme le Maire rappelle que la convention de prestation de service mutualisé précise le périmètre et l'organisation du service :

- durée globale du service mutualisé : 14h au bénéfice de la bibliothèque DES TOUCHES.
- l'organisation du travail et de la rémunération de l'agent reviennent à la commune de Nort sur Erdre
- la commune de Nort sur Erdre facture trimestriellement à la commune DES TOUCHES les heures effectuées sur la base d'un taux horaire fixe de 18.05€

S'agissant d'un poste mutualisé entre plusieurs communes membres de la CCEG, une partie du coût du service peut être pris en charge par l'intercommunalité. Cette prise en charge intervient sous la forme d'un versement de la Dotation de Solidarité communautaire – part DSC C2-4 versée annuellement à la commune de Nort sur Erdre.

Mme le Maire précise qu'il convient de conclure un avenant à la convention de prestation de service afin d'acter que la DSC perçue par la commune de Nort sur Erdre sera reversée annuellement à la commune des Touches pour les heures lui revenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de service mutualisé tel que joint à la présente
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

OBJET : Subventions aux Associations 2022 - complément

Vote : Pour : 19- Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Adjoint à la vie associative, rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors du Conseil municipal du 28 janvier 2022.

Il précise que le principe de versement de certaines subventions avait été acté mais le montant non précisé car en attente d'éléments :

Après réception des dernières informations, il est proposé d'attribuer les montants suivants :

- Les Touches football Club : 1 540€ (dont 600€ de subvention exceptionnelle liée à l'accompagnement des encadrants)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'attribuer pour l'année 2022, la subvention complémentaire suivante :
- Les Touches football club : 1 540€
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022

OBJET : CONVENTION D'ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Vote : Pour : 19- Contre : 0 - Abstentions : 0

Mme Floranne DAUFFY, Adjointe aux affaires scolaires informe les membres du Conseil municipal que le rectorat de l'académie de Nantes sollicite les collectivités territoriales pour adhérer au groupement de commandes afin de doter les écoles publiques maternelle et élémentaire d'un Espace Numérique de Travail (ENT).

Cet Espace Numérique de Travail nommé « e-primo » constitue un espace numérique de travail privilégié pour assurer la continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et la famille.

L'ENT conduit l'élève à développer les compétences numériques inscrites dans les programmes qui l'amèneront à devenir un citoyen responsable, guidé par des principes éthiques de communication indispensables pour maîtriser les rouages numériques de notre société. Il constitue un support pour l'enseignant facilitant la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et d'en définir les modalités d'organisation et de fonctionnement. Le groupement de commandes passera un marché public dont la finalité sera de mettre à disposition des écoles situées sur le territoire des collectivités membres dudit groupement, une solution unique d'environnement numérique de travail. Ce groupement de commandes sera constitué conformément aux articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

L'adhésion au groupement est d'une durée de 48 mois.

A la demande des conseillers présents, Floranne DAUFFY précise que seule l'école publique est concernée par ce projet porté par l'académie, mais que l'incidence financière (dépense de fonctionnement) pour la commune sera répercutée également sur la subvention OGEC. Elle précise que le coût à charge de la commune ne sera connu qu'à l'issue de la consultation mais qu'il ne pourra pas dépasser 3€ par an et par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de NANTES,
- **Mandate** Madame le Maire pour signer tout document relatif à la présente délibération.

Questions diverses

A - DECISIONS DU MAIRE

10/02/2022 - : POLE MEDICAL : Lancement d'une consultation pour les marchés de Coordination SPS et Contrôle Technique.

B – AFFAIRES FONCIERES (Laurence GUILLEMIN)

Laurence GUILLEMIN informe le Conseil municipal de la vente d'un bien situé 16 rue du Calvaire et dont le terrain rejoint le terrain de la Bibliothèque rue du Sacré Cœur. Elle précise que le jardin fait partie d'un secteur à réel potentiel de densification foncière à la seule condition qu'il soit accessible via la parcelle communale de la bibliothèque. Enfin, et après visite du bien, Laurence GUILLEMIN annonce que le bâtiment donnant rue du Calvaire pourrait retrouver une destination commerciale et répondre aux multiples

sollicitations de commerçants ou prestataires en recherche de locaux sur la commune. Pour toutes ces raisons, elle informe le Conseil municipal avoir fait une offre d'achat du bien et sollicité un portage foncier de l'EPF dont le principe sera soumis au vote du prochain Conseil municipal. L'objectif immédiat étant de créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur situé au nord et à l'ouest de l'usine et de lancer une réflexion sur la destination des bâtiments.

Jean-Michel ROGER demande si l'objectif de la municipalité est de faire du 16 rue du Calvaire un commerce de proximité. Laurence GUILLEMIN précise qu'à ce jour, la réflexion est lancée et que toutes les possibilités peuvent être envisagées (gestion communale, revente à un particulier pour une partie commerce et une partie logements, ...).

Bruno VEYRAND précise que certaines communes de la CCEG rencontrent aujourd'hui certaines difficultés à obtenir la validation de la Préfecture sur des projets d'extension urbaine si elles ne justifient pas de procédures en cours visant à favoriser la densification du cœur de bourg. Les parcelles situées 16 rue du Calvaire peuvent permettre un projet futur de densification urbaine et lever de potentielles réserves sur des ouvertures à l'urbanisation situées en extension urbaine.

Jean-Michel ROGER s'interroge de la rapidité du projet compte tenu de la présence de biens communaux qui ne sont pas valorisés (îlot Lebot).

Laurence GUILLEMIN rappelle qu'une des vocations de la commune est de maîtriser le foncier. Elle précise par ailleurs concernant l'îlot Lebot que le retrait de SOLIHA a constitué un contre-temps, que désormais, nous attendons le rendu de l'étude plan guide pour envisager l'avenir du bien. Compte tenu de la tension immobilière sur la commune, il n'y aurait aucun problème à vendre ce bien si tel était le besoin.

Frédéric BOUCAULT confirme la nécessité pour la commune de densifier le cœur de bourg, il rappelle que l'objectif fixé au PLUi est la construction de 15 logements par an (dont la moitié dans l'enveloppe urbaine). Le secteur situé entre la rue du Calvaire, l'usine et la bibliothèque constitue un gisement très intéressant que la commune se doit de valoriser.

3- CCEG – Gestion des déchets (Aurélien LEDUC)

Aurélien LEDUC informe le Conseil municipal qu'une réflexion est actuellement en cours concernant la part Redevance à la charge des professionnels et leurs conditions d'accès aux déchetteries. Il déplore toutefois que peu de représentants des communes participent à ce type de réflexions.

4- CCEG – Réseau Développement Durable (Aurélien LEDUC)

Aurélien LEDUC informe les membres du Conseil municipal que 10 communes sur 12 (2 communes n'ont pas répondu) se sont prononcées en faveur de la réalisation d'un Atlas de la biodiversité courant 2023 si un nouvel appel à projet est lancé par l'Etat. D'ici 2023, le réseau va organiser des ateliers, rencontrer des structures qui pourraient participer au projet.

5- SOUTIEN à L'Ukraine

A la demande d'Aurélien LEDUC, Laurence GUILLEMIN précise que des échanges sont en cours, notamment avec l'AMF44 afin de mettre en place des collectes de matériel de 1ère nécessité. La commune est en attente des dernières informations techniques afin de communiquer sur la mise en place de cette collecte.

6- ASSOCIATIONS

Jean-Michel ROGER transmet la demande d'une association d'obtenir le wifi dans la salle polyvalente afin de pouvoir organiser des ateliers informatiques. Laurence GUILLEMIN précise que des démarches ont déjà été initiées suite à la rencontre avec le président de cette association.

Catherine SCHEFFER informe le Conseil municipal que l'association Les Pieds Nickels souhaiterait organiser en interne une marche éco-citoyenne. Elle transmettra la date et le nombre de participants en Mairie afin de pouvoir solliciter le prêt du matériel nécessaire auprès de la CCEG.

7- COLLECTIF « CHERE 20 000 volts »

Mme le Maire donne la parole aux 4 représentants du collectif présents dans le public :

M. Fresnais rappelle la situation du collectif face au projet de raccordement souterrain du parc éolien de Joué sur Erdre via le village de la Chère aux Touches.

Il demande quelle est la position de la commune suite à la rencontre ayant eu lieu en Mairie entre Enedis, la commune et lui-même. Il sollicite par ailleurs que Mme le Maire lui transmette une copie du courrier qu'Enedis aurait transmis au Collectif mais qui n'est jamais arrivé.

Mme le Maire précise qu'elle relancera Enedis sur ce courrier mais qu'elle ne peut transmettre une copie d'un courrier normalement transmis par recommandé. Elle précise également qu'à la suite de cette rencontre, des éléments techniques ont pu être apportés par Enedis et notamment le fait que l'offre techniquement la moins chère doit être proposée au porteur du projet éolien. Elle précise qu'elle n'a pas compétence pour évaluer les propositions techniques, qu'elle a pu servir d'intermédiaire entre le collectif et Enedis après avoir entendu l'inquiétude des riverains. Pour autant, le Maire n'a pas le pouvoir d'interdire le passage d'Enedis sur la route départementale mais qu'elle a pu solliciter une amélioration de l'implantation de la ligne en milieu de voie.

M. Fresnais explique que selon le collectif et leur avocat, Enedis ferait usage de fraude en favorisant des implantations présentées comme étant les moins onéreuses mais sans faire d'études comparatives mais que seuls les fournisseurs d'Energie sont recevables à porter plainte.

Il précise que face à cette situation, le collectif sollicite désormais que le câble en cuivre soit implanté en milieu de voie et isolé sous une gaine de drainage afin de faire baisser le taux d'humidité et limiter la conduction.

Il informe également qu'une expertise va être faite au niveau de la ferme de La Chère afin d'évaluer la situation avant et après travaux.

Mme le Maire précise qu'elle comprend la démarche du collectif, qu'elle ne peut que tenter de favoriser le dialogue avec Enedis. Elle demande à M. Fresnais de lui transmettre les demandes techniques et sollicitera un plan détaillé de la part d'Enedis afin de vérifier l'implantation exacte du réseau.

Elle précise enfin que si le collectif souhaite provoquer une nouvelle réunion, elle pourra en faire le relais auprès d'Enedis.

- *Clôture de la séance à 22h45*

Aubry M.

Baron M.

Bomme S.

Excusé

Boucault F.

Choupin P.

Dauffy F

Dourneau A.

Geffray H.

Guillemine L.

Lasquelles M.

Leduc A.

Excusée

Leduc M.

Michel A.

Monnier A

Ravassard M.

Excusée

Excusée

Roger J-M.

Scheffer M.

Veyrand B.

Vitre T.